

REÇU

28 DEC. 2017

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**2017-176. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 28**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 7**

Françoise BLEYNIE à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Caroline AUDOUIN à Frédéric NEVEU, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Claire CHATELAIS à Bruno DRAPRON, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU

**Absent : 0**

**Secrétaire de séance :** Aziz BACHOUR

**Date de la convocation :** 07 décembre 2017

**Date d'affichage :** 28 DEC. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 148,

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C modifié,

Vu l'avis des Comités Techniques en date du 21 septembre 2017 et 24 novembre 2017 pour la reprise en régie directe du label « Ville d'Art et d'Histoire » impliquant la reprise du personnel de l'association de l'Atelier du Patrimoine,

Considérant la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois,

Considérant que ces nouvelles règles statutaires impliquent une mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 30 novembre 2017 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la reprise du personnel de l'association de l'Atelier du Patrimoine avec date d'effet au 01/01/2018,
- Sur la création d'un poste de Conservateur du Patrimoine et des Bibliothèques non titulaire en contrat à durée indéterminée à temps non complet
- Sur la création d'un poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques non titulaire en contrat à durée indéterminée à temps complet,
- Sur la création d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques non titulaire en contrat à durée indéterminée à temps complet,
- Sur la création d'un poste de chef de service de police municipale
- Sur la création d'un poste de chef de service principal de 2<sup>ème</sup> classe de police municipale
- Sur la création d'un poste de chef de service principal de 1<sup>ère</sup> classe de police municipale
- Sur le tableau des emplois de la commune, joint en annexe, tel que défini ci-dessus
- Sur l'autorisation donnée au Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 35**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

REÇU  
23 DEC. 2017  
Sous-Préfecture  
de SAINTES

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

**VILLE DE SAINTES**  
**EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2018**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<b><u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u></b>					
Directeur Général des Services (DGS)	A	1	0	1	
Directeur Général Adjoint (DGA)	A	2	0	2	
Attaché Hors Classe	A	2	2	0	
Attaché Principal	A	6	4	2	
Attaché	A	10	4	6	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	9	6	3	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	6	6	0	
Rédacteur territorial	B	8	3	5	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	7	7	0	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	28	23	5	
Adjoint administratif	C	27	27	0	2
<b>TOTAL (1)</b>		<b>106</b>	<b>82</b>	<b>24</b>	<b>2</b>

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<b><u>SECTEUR TECHNIQUE</u></b>					
Directeur Général des Services Techniques (DGST)	A	1	0	1	
Ingénieur Principal	A	7	5	2	
Ingénieur	A	7	4	3	
Technicien principal 1ère Classe	B	8	6	2	1
Technicien principal 2ème Classe	B	10	9	1	0
Technicien territorial	B	8	5	3	
Agent de Maîtrise Principal	C	20	20	0	
Agent de Maîtrise	C	20	7	13	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	34	31	3	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	56	45	11	1
Adjoint technique	C	77	65	12	9
<b>TOTAL (2)</b>		<b>248</b>	<b>197</b>	<b>51</b>	<b>11</b>

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<b><u>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</u></b>					
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère Classe	C	1	0	1	
<b>TOTAL (3)</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<b><u>SECTEUR ANIMATION</u></b>					
Animateur principal 1ère classe	B	3	1	2	
Animateur principal 2ème classe	B	1	0	1	
Adjoint d'Animation 2ème classe	C	2	1	1	
<b>TOTAL (4)</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<b>SECTEUR SPORTIF</b>					
Educateur territorial Principal 1ère classe	B	2	1	1	
Opérateur des APS principal	C	1	1	0	1
<b>TOTAL (5)</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<b>SECTEUR CULTUREL/PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE</b>					
Conservateur du patrimoine	A	1	1	0	
Attaché de Conservation du Patrimoine (spécialité musées)	A	2	2	0	
Bibliothécaire	A	2	1	1	
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib pal 1ère classe	B	5	4	1	
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib pal 2ème classe	B	7	4	3	
Assistant territorial de conservation du Pat et des Bib	B	2	2	0	
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	7	4	3	
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	16	16	0	1
Adjoint du patrimoine	C	17	6	11	2
<b>SECTEUR CULTUREL/ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>					
Professeur territorial d'Ens. Artistique hors classe	A	4	3	1	
Assistant d'Ens. Artistique Principal de 1ère classe	B	11	10	1	5
Assistant d'Ens. Artistique Principal de 2ème classe	B	12	1	11	0
<b>TOTAL (6)</b>		<b>86</b>	<b>54</b>	<b>32</b>	<b>8</b>

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Autorisés par le conseil	pourvus	vacants	TNC
<b>POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2	0	2	
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	3	2	1	
Chef de service de police municipale	B	2	0	2	
Brigadier - Chef Principal	C	4	3	1	
Gardien - brigadier	C	10	7	3	
Garde champêtre chef	C	1	1	0	
<b>TOTAL (7)</b>		<b>22</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL (1 à 8)</b>		<b>472</b>	<b>350</b>	<b>122</b>	<b>22</b>
----------------------	--	------------	------------	------------	-----------

AGENTS NON TITULAIRES					
Grade/Emploi (emplois pourvus et non pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	Indice Brut (3)	CONTRAT (4)	P = Pourvu V = Vacant
Directeur de Cabinet	A	CAB	IB.908	Art 110	V
Chef de cabinet	A	CAB	IB 861	Art 110	V
Directeur des Services	A	DG	IB 966	Art 3	P
Chargé de l'animation et du développement	A	ADM		Art 3	P
Chargé de mission concept., coordinat. mise en œuvre d'évè culturels	A	CULT	IB 500	Art 3	P
Attaché chargé de production événementielle	A	ADM	IB 653	Art 3	P
Référente des secteurs sauvegardés (TNC 21,29/35ème)	A	TECH	IB 540	Art 3	V
Directeur Adjoint du PRU	A	URB	IB 588	Art 3	V
Chargé de mission responsable bâtiments	A	ADM	IB 542	Art 3	P
Ingénieur responsable du service bâtiments	A	TECH	IB 588	Art 3	P
chargé de mission - Directrice des aff.culturelles (1)	A	ADM	IB 625	Art 3	P
Chargé de mission Eau et Assainissement	A	TECH	IB 430	Art 3	P
Chargé de mission responsable des sports	A	ADM	IB 588	Art 3	V
Chargé de mission Conducteur d'opérations	A	TECH		Art 3	V
Chargé de communication éditoriale et des relations presse	A	ADM	IB 588	Art 3	V
Assistant d'enseignement artistique ( 11 )	B	CULT		Art 3,2°	P
Conservateur du patrimoine et des bibliothèques (TNC)	A	CULT		CDI	P
Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	CULT		CDI	P
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		CDI	P
<b>CONTRATS AIDES</b>	<b>créés</b>	<b>pourvus</b>			
Apprentis	8	7			
CAE	12	0			
Contrats d'avenir	20	8			
Total	<b>40</b>	<b>15</b>			
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>BUDGETAIRES</b>	<b>POURVUS</b>	<b>DONT TNC</b>		
	<b>531</b>	<b>377</b>	<b>30</b>		

(1) CATEGORIE A,B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH :Technique et Informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 16 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement ( dont espaces verts et aménagement rural)

COM: Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-Sociale

MI : Médico-Technique (dont laboratoires)

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration Scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

POL : Police

RS : Restauration Scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

POL : Police

(3) REMUNERATION

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

article 3 - loi 84-53

47 article 47 (DGS et DST + 80 000 Habitants)

110 article 110 (emplois de cabinet)

apprentis

EA : emplois aidés